18.12.2012 – 13:40 Uhr

Grève à l'hôpital de la Providence de Neuchâtel Il faut empêcher le dumping salarial couvert par l'État

Bern (ots) -

Ce qui va de soi pour toute l'économie suisse ne serait plus valable à Neuchâtel ? Le secteur de la santé de ce canton connaît une convention collective de travail (CCT) intitulée « Santé 21 ». Elle s'applique à l'ensemble des hôpitaux, à la plupart des EMS et même aux soins à domicile. Selon le droit en vigueur dans ce canton, un hôpital qui veut recevoir des subven-tions et figurer sur la liste des hôpitaux est tenu de la respecter. Dans toutes les autres branches, c'est la même chose : lorsque l'État achète des biens ou des prestations, ou lorsqu'il met au concours des mandats de construction financés avec l'argent des impôts, il n'a pas le droit de pratiquer la sous-enchère salariale. Il doit exiger des entreprises soumissionnaires qu'elles respectent les conditions de travail en usage dans la localité et la branche.

Le groupe hospitalier privé Genolier Swiss Medical Network GSMN veut s'emparer de l'hôpital de la Providence de Neuchâtel. Sur son ordre, ce dernier a dénoncé la CCT de la branche afin de permettre une baisse des salaires et un démantèlement des conditions de travail. Ceux qui ne sont pas d'accord sont menacés de licenciement. Parallèlement, l'hôpital demande des subventions supplémentaires au canton. Jusqu'à ce jour, le Conseil d'État neuchâtelois laisse faire l'hôpital, veut le maintenir sur la liste hospitalière et envisage même de lui octroyer des subventions supplémentaires alors que la CCT n'est plus respectée.

En persistant dans son attitude, le Conseil d'État met en danger les prestations en matière de santé. Chaque année, 10 000 personnes doivent être recrutées pour surmonter une pénurie de personnel persistante aggravée de surcroît par l'évolution démographique. Mais impossible d'y parvenir si l'on ne propose pas des conditions de travail sûres et de qualité. Or, si ce qui se passe dans le canton de Neuchâtel fait école, la pénurie de personnel prendra de l'ampleur et les prestations de santé servies à l'ensemble de la population se détérioreront.

En lutte contre cette politique, le personnel de l'hôpital est en grève depuis la fin novembre. Le parlement cantonal a adopté, le 5 décembre dernier, une motion urgente demandant au gouvernement d'appliquer le droit en vigueur et d'exiger que la CCT soit respectée. Demain mercredi, le Conseil d'État traitera cette question. Ce mardi soir, à 17 h 30, les grévistes protesteront avec le soutien des syndicats contre la menace de sous-enchère salariale.

Les organisations faîtières des syndicats, USS et Travail.Suisse, confirment leur solidarité avec le personnel de l'hôpital de la Providence et leur soutien aux grévistes. Leur combat est exemplaire et l'attitude du gouvernement jusque-là inacceptable. Pas question de tolérer cette sous-enchère salariale couverte et subventionnée par l'État ainsi que la pénurie de personnel qui va s'aggravant. Les organisations faîtières syndicales appellent le Conseil d'État neuchâtelois à appliquer le droit en vigueur : qui veut figurer sur la liste des hôpitaux et recevoir des subventions supplémentaires doit respecter la CCT de branche. Toute autre attitude revient à mettre en jeu la paix sociale.

Contact:

Stefan Giger, secrétaire général du ssp, 079 296 77 07
Kurt Regotz, président de Syna, 079 617 62 94
Martin Flügel, président de Travail.Suisse, 079 743 90 05
Thomas Zimmermann, responsable de la communication de l'USS, 079 249
59 74

Diese Meldung kann unter https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100730282 abgerufen werden.